PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2024

Service : Cohésion Sociale
Agent traitant : CROU

Objet : Cohésion Sociale - Approbation des rapports financiers de l'année 2023 et de l'évaluation du plan local (volet quantitatif) : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 27 du Décret du 22 novembre 2018 et notamment relatif au Plan de Cohésion sociale (PCS) dans les Villes et Communes de Wallonie, stipulant que « le pouvoir local rédige, dès la deuxième année de la programmation, les rapports d'activités et financier(s) annuels, sur la base du modèle fourni par le service. Ces rapports sont soumis pour approbation au Conseil et transmis au service au plus tard le 31 mars de chaque année » ;

Vu le mail du Service Public de Wallonie reçu le 18 janvier 2024 relatif aux rapports financiers 2023 ainsi qu'aux éventuelles modifications de plan 2023 et à l'évaluation locale et régionale du PCS dans lequel il est demandé de fournir l'ensemble des justificatifs accompagnés des délibérations requises pour respectivement le 31 mars 2024 et le 30 juin 2024 ;

Vu l'évaluation du plan local reprenant les données quantitatives consignées dans le tableau de bord relatives à chaque projet ;

Vu le rapport financier 2023 ;

Vu le rapport financier concernant le subside énergie complémentaire de 5.000€ ;

Attendu que le bilan des activités 2023 a été soumis à notre agent référent de la DICS et présenté en commission d'accompagnement le 14 mars 2024 et qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1er

D'approuver l'évaluation du plan local (volet quantitatif) qui servira à alimenter l'évaluation régionale du PCS.

Article 2

D'approuver le rapport financier 2023.

Article 3

D'approuver le rapport financier relatif au subside énergie complémentaire.